

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2023**

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 octobre 2023.

**Étaient présents** : M. Daniel ANSQVIN, Mme Christelle BIALDYGA, M. Roland FRESNE, Mme Marie-Claude GROSSEMY, M. Jean-Louis HERFAUT, Mme Édith LAMBERT, M. Éric LEQUETTE, M. Philippe MASTIN, M. Georges MATHYS, M. Sylvain ROY, M. Yves THOMAS, M. Valéry TROCMÉ.

**Était absente excusée** : Mme Ingrid FOURNIER.

**Était absent** : M. Xavier PONTOIS.

**Secrétaire de séance** : M. Georges MATHYS.

**Auxiliaire secrétaire** : M. Valéry TROCMÉ.

Ouverture de la séance à 19h00.

Accueil des conseillers par M. le Maire.

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion de conseil en date du 18 septembre 2023.

### **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

M. Philippe MASTIN élu pour représenter la commune à la CLECT CUA (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à la CUA qui est maître d'œuvre et d'ouvrage) rapporte la proposition de la commission CLECT (réunion du 28/09/2023) à soumettre aux votes :

#### **Transfert de compétence éclairage publique.**

M. Daniel ANSQVIN dit : Il reste quelques luminaires publics non Led dans les impasses, alors qui supportera la charge financière de la mise à niveau de « non Led » à « Led » ?

M. Philippe MASTIN précise :

- La charge financière sera assurée par la CUA ;
- Nous n'aurons plus de facture EDF concernant l'éclairage public dès le ?
- Il y aura un numéro vert pour le dépannage en moins d'une semaine de l'éclairage public

**Le conseil, à l'unanimité, accepte**

#### **Transfert de compétence des aires de stationnement**

Actuellement, nous n'avons pas d'aire de stationnement.

Dans l'hypothèse de futures aires de stationnement

**Le conseil, à l'unanimité, accepte**

### **RGPD**

A la suite du changement de président de AGEDI (Association qui fournit notre système informatique de gestion : email, comptabilité, etc), Monsieur le Maire propose de la renouveler la convention RGPD, pour respecter la réglementation en vigueur.

**Le conseil, à l'unanimité, accepte**

### **BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE**

Des recettes de cantine d'environ 1000€ reste à percevoir, avec un risque d'impayé.

Une provision pour risque d'impayé de 20% est nécessaire, soit **200€**

**Le conseil, à l'unanimité, accepte**

### **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023**

Elle aura lieu à 11h30, avec lectures par des enfants, suivi du verre de l'amitié dans la salle des fêtes.

### **FETE DE NOËL**

Elle aura lieu le samedi 16 décembre 2023

**Pour les enfants**, rendez-vous avec le Père Noël de 14h00 à 18h00 dans l'enceinte de l'école au niveau du plateau sport.

Installation :

- Deux chalets prêtés par la ville de Saint-Laurent Blangy, qui permettront d'assurer la distribution de boisson chocolatée pour l'un, et les cadeaux pour l'autre.
- Le Père Noël sera assis entre les deux chalets pour accueillir les enfants.
- Un ensemble de deux (voire trois) sapins de petites tailles qui seront décorés par les enfants.
- Trois tonnelles permettront d'accueillir à l'abri de manière conviviale les petits et les grands.
- Une moquette rouge apportera une ambiance accueillante.
- Les enfants accompagnés de leurs parents seront accueillis par un couloir illuminé (moquette rouge, cônes avec lampion (x22) sur les deux côtés).
- M. François MERCHIER aura la charge d'acheter : sapins, lampions, ....

**Pour les Aînés**, distribution du colis traditionnel dès 8h00

- Mme Edith LAMBERT et M. Eric LEQUETTE sont chargés de définir la composition du colis traditionnel avec la contrainte suivante : Budget de 35€ maximum, volumineux, et équilibré (de l'entrée au dessert).
- M. Roland FRESNE rappelle que les personnes extérieures de Mercatel disent qu'il y a des beaux colis pour les Aînés.
- M. Eric LEQUETTE va rencontrer la personne spécialisée dans l'équithérapie située dans l'ancien établissement PERROT à Mercatel, pour disposer éventuellement d'un cheval (?) et d'une calèche.

### **DUCASSE 2024**

Elle se déroulera sur trois jours, du vendredi 24/05/2023 au dimanche 26/05/2023.

M. Daniel ANSQUIN se chargera d'étudier le projet de faire venir un pizzaiolo.

Idée à méditer :

Opération vélos fleuris, char avec les enfants (comme dans l'ancien temps !).

Distribution le dimanche 26/05 de tickets gratuits (valable dès le lundi 27/05) d'accès aux manèges aux enfants de Mercatel.

Remarque partagée : l'implication des enfants devrait générer la présence des parents.

## Fête de l'école 2024

Elle se fera le samedi 22 juin 2024.

M. Rémy LALIN, Président du Comité des Fêtes, sera sollicité pour le prêt gratuit de plusieurs tonnelles.

## RPI

La prévision d'évolution de l'effectif du RPI (enfants des quatre communes : Mercatel, Neuville Vitasse, Henin sur Cojeul, et Saint martin sur Cojeul) est relativement stable (effectif de 163 en septembre 2023 et 161 prévu en septembre 2024).

## Projet du complexe immobilier MSP Etoile Polaire-MARPA

M. Le Maire explique que la CUA va participer à l'équilibre budgétaire, et tout est mis en œuvre pour aboutir à un accord final fin novembre 2023.

## TRAVAUX

### Nettoyage des bordures

M. Eric LEQUETTE propose : Nettoyage des bordures (8 kms linéaire). Devis : 340€ / intervention, avec de 3 à 4 interventions annuelle. Pour chaque intervention, prévoir un arrêté municipal d'interdiction de stationnement. La première intervention aura lieu le vendredi 15 décembre 2023.

**Le conseil, à l'unanimité, accepte**

### Remise en état du chemin communal

M. Eric LEQUETTE va se charger de demander un devis pour la remise en état du chemin communal Mercatel – Henin sur Cojeul.

### Remise en état de la rue d'Arras

La CUA annonce que la remise en état de la rue d'Arras jusqu'au hangar de l'entreprise VERDET, dépend du projet MSP.

### Changement des barilletts du parc immobilier de la commune

Rappel : Changement des serrures et mise en place d'un organigramme de clé pour l'accès aux différents bâtiments de la commune : afin de résoudre des problèmes de responsabilité et de sécurité un devis a été établi par la Société TRENOIS DECAMPS. En moyenne un barillet coûte 80 €. Un travail complémentaire doit être mené avant de pouvoir statuer (définition des secteurs, nombre de clé/secteur...).

L'étude du besoin est quasi terminée, la commission travaux sera en mesure de proposer un devis final pour la prochaine réunion de Conseil municipal.

### Rénovation énergétique des bâtiments Ecole-mairie

Le compte rendu de l'étude énergétique avec préconisation réalisée par l'entreprise EFYB de Saint Nicolas 62223 est phase finale. En même temps, plusieurs devis sont lancés : les ouvrants (portes et fenêtres), véranda au niveau de la classe maternelle, plafonds suspendus avec isolation, éclairage, et chauffage rayonnant). Quatre corps de métiers sont sollicités pour obtenir un coût global de la rénovation hors subvention.

## QUESTIONS DIVERSES

### Cimetière

M. Eric LEQUETE rappelle qu'il serait très utile de prévoir une remise en état des passages piétons du cimetière avec des cailloux 5-15-10 (60T). Achat prévu pour le budget 2024.

### Interdiction de circulation de véhicules de plus de 3,5T

M. Philippe MASTIN préconise d'envoyer individuellement un courrier (rappel à la loi) aux entreprises concernées par ces véhicules.

### Bouche d'égout brisée dans la rue d'Arras qui présente un danger

M. Philippe MASTIN préconise la réparation rapide de cette bordure.

### Chemin du château d'eau

M. Georges MATHYS évoque le chemin du château d'eau qui est boueux et propose d'ajouter des cailloux.

Les cailloux ne seraient pas efficaces car enlevés avec la boue à chaque passage des véhicules agricoles

### Problème des crottes de chiens sur les trottoirs

### Coussins de ralentissement dans la rue de Neuville.

A ce jour, aucune contestation des riverains n'est à déplorer.

M. Le Maire rappelle le respect de la limitation de vitesse à 30 km/h, et que des contrôle radar seront effectués.

### Impasses dépourvues de signalisation de limitation de vitesse

M. Daniel ANSQUIN rappelle que les impasses étaient équipées de panneaux de limitation de vitesse 20km/h, il y a 23 ans. Depuis la révision des noms des impasses du village, il y a eu suppression des signalisations de limitation de vitesse 20 km/h de ces impasses. Il serait intéressant remettre les signalisations à l'aide de marquage au sol, car des excès de vitesse dangereux sont toujours à déplorer.

### Visibilité au niveau du parking de la Mairie

Mme Marie-Claude GROSSEMY évoque le manque de visibilité à la sortie du parking de la mairie. La taille des arbustes est nécessaire.

### Dissolution du Comité des Anciens Combattants.

A la suite de la dissolution du Comité des Anciens Combattants, les trois derniers membres ont reversé 30% de leurs ressources (1300€) au CCAS., et le reste à une association militaire.

Clôture de la séance à 21h35.

Le Maire,  
M. Sylvain ROY

